

# HAIES CHAMPÊTRES

## UN PLAN DE GESTION COMME GARANTIE ?

Début 2016, nous abordions, dans ce même magazine, l'épineux sujet de la coupe des arbres et haies en territoire agricole. Il s'agissait de tordre le cou à une idée reçue largement répandue chez les agriculteurs selon laquelle arbres et haies ne pouvaient tout simplement pas être coupés en zone agricole. Rappelez-vous, plusieurs des experts que nous avons interrogés à l'époque l'avaient démentie. Subsistait une interrogation :

comment faciliter les procédures administratives pour faire en sorte que l'agriculteur qui souhaite monter son projet agroforestier puisse récolter les fruits de son labeur le plus facilement possible ? Creusons le sujet.

“ NOUS AVONS ATTEINT UN STADE OÙ NOUS SOMMES OBLIGÉS D'APPLIQUER UNE POLITIQUE DE PROTECTION. ”

### DE NOMBREUX CAS SIMILAIRES

Depuis les Infos de RND du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, de nombreux cas conflictuels entre agriculteurs et instances administratives se sont présentés au sujet des demandes de permis pour la coupe de haies. De quoi nous donner moult occasions d'envisager des pistes pour fluidifier ces démarches et permettre l'essor d'une agroforesterie « sereine ».



Une haie agroforestière peut être une source de revenus... Ou d'ennuis. « Ça dépend du contexte » comme dirait mon prof de langue des signes. Et si on rendait ce contexte plus favorable ?

### L'IMPORTANCE DE NE PAS TRAVAILLER SEUL :

Damien Rouvroy



Damien Rouvroy

A quoi bon planter si on ne peut pas récolter en bout de course ? Cette inquiétude est bien légitime et nous nous devons d'y apporter toute l'attention qu'elle mérite.

Damien Rouvroy est chef de cantonnement à Marche-en-Famenne, la disparition des haies agricoles est un point qui le préoccupe depuis bien des années. Selon lui « **Nous avons atteint un stade où nous sommes obligés d'appliquer une politique de protection des rares linéaires encore existants, c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui opposés à l'idée de supprimer une haie définitivement** ». Telle est la raison de la levée de bouclier que peuvent rencontrer certains agriculteurs lors de l'introduction de demandes de permis d'abattage. Une situation amenée à évoluer si les éléments ligneux retrouvent leur place dans

les zones agricoles : « **Il est clair que s'il y a un redéveloppement des haies agricoles, nous pourrions nous permettre plus de souplesse à l'avenir** » ajoute encore Damien Rouvroy.

Ce n'est pas pour demain, il faut le reconnaître. Alors que faire pour favoriser cette évolution dès maintenant ? Pour répondre à cette question, Damien Rouvroy propose une solution simple et efficace : ne pas travailler seul ! « **Pour construire un projet d'agroforesterie, l'exploitant peut se faire aider par des spécialistes qui sauront l'aiguiller dans son projet** » explique-t-il, mais ce n'est pas tout, l'agriculteur, accompagné de l'expert agroforestier, peuvent également travailler de concert avec le DNF et la commune. « **A la manière de ce qui se fait en forêt, on peut envisager un plan de gestion qui indique, à l'avance, les modalités de plantation et de récolte. Si ce plan de gestion nous a été présenté en amont et que nous l'avons validé, les demandes de permis introduites par la suite pour les récoltes recevront immédiatement un avis favorable de notre part du moment que l'on reste conforme à ce qui était prévu dans le plan de gestion** ». Une façon efficace de fluidifier les procédures...

En attendant mieux ?

Ce « mieux », pour Damien Rouvroy, c'est un système plus simple où ces démarches seraient allégées dans le cadre de plantations agroforestières clairement identifiées. La demande de permis serait donc remplacée par la présentation du plan de gestion évoqué ci-dessus et sa validation par le DNF et la commune. « **De plus, entre le moment de la plantation et le moment de la récolte, la législation pourra évoluer, il ne faut pas s'arrêter à cause de la législation actuelle** » explique Damien Rouvroy.

Les pistes de développement évoquées par Damien Rouvroy sont des plus intéressantes et pourront, espérons-le, conforter certains agriculteurs dans leurs démarches agroforestières.

Mais un autre acteur entre en jeu dans le processus de décision pour les demandes d'abattage puisqu'en définitive, c'est bien la commune, et non le DNF, qui octroie ou refuse l'autorisation demandée.

## TRAVAILLER ENSEMBLE ET SE FAIRE CONFIANCE : Mélanie Havenne



Mélanie Havenne

Pour recueillir l'avis de cet acteur de premier plan, nous avons interrogé Mélanie Havenne, qui occupe la fonction de Première Echevine à la Ville de Beauraing et dont les responsabilités portent, notamment, sur l'urbanisme et l'agriculture. A ce titre, elle est la personne de référence à la commune de Beauraing pour le sujet qui nous préoccupe. Qui plus est, elle est fille d'agriculteurs ! Nous l'avons rencontrée.

*« Pour tout projet agricole ou urbanistique important, j'essaie autant que faire se peut d'intervenir en amont, au stade du pré-projet, afin de pouvoir aiguiller, réajuster ou tout simplement confirmer le projet avant d'aller trop loin dans la procédure »,* une vision qui fait écho à celle de Damien Rouvroy et qui consolide d'autant son intérêt.

Une concordance de points de vue qu'on retrouve également au sujet des procédures de demande de permis : *« Il est vrai que dans le cas agroforestier, la procédure est bien trop lourde et longue. Puisque la coupe et la replantation font partie intégrante du projet depuis ses prémices, elle paraît même absurde »* ajoute Mélanie Havenne qui poursuit : *« Je vois mal comment l'autorité communale pourrait refuser d'accéder à la demande. Il suffirait d'enregistrer la référence cadastrale des parcelles concernées par les projets agroforestiers dans une base de données ou dans le logiciel de gestion d'urbanisme et de supprimer cette procédure ».*

Une démarche simplifiée certes, mais mettons un bémol car, pour éviter les abus, un contrôle devrait tout de même encore être pratiqué à intervalles réguliers afin de s'assurer que les actions entreprises par l'agriculteur sont bien celles reprises dans le plan de gestion !

Selon Mélanie Havenne, il faut aussi savoir être proche des citoyens : *« Tout est question de cohérence dans le chef du porteur de projet et de facilitation dans celui de l'administration. Nous restons une commune à taille humaine, il faut savoir se faire confiance ! ».*

Au sujet du plan de gestion, Mélanie Havenne rejoint, encore une fois, Damien Rouvroy : *« Effectivement, un plan de gestion validé en amont par la commune et le DNF peut à mon sens servir de garantie future quant à l'autorisation liée à la coupe »* avec une nuance supplémentaire : *« Attention toutefois à éviter trop d'ingérence dans les projets privés. D'autant que nous ne sommes a priori pas experts en la matière ».* Des paroles pleines de bon sens qui ne demandent plus qu'à être appliquées.

Pour finir cette interview, nous avons demandé à Mélanie Havenne si elle envisageait que des organismes spécialisés dans l'agroforesterie puissent intervenir dans ces démarches, ne serait-ce que comme médiateurs lors de conflits. La réponse a été claire : *« Se retrouver dans pareille situation conflictuelle est quelque part un aveu d'échec. Celui d'un manque d'information en amont ».* Selon elle, le rôle de ces organismes est donc de sensibiliser et d'accompagner, mais le travail de médiation doit rester exempt d'interventions extérieures autant que possible, point de vue tout à fait partagé par Damien Rouvroy du DNF, d'ailleurs.

## COMMUNES, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Vous, mandataires communaux, êtes un maillon indispensable de la transition agricole dont nous parlons régulièrement dans ces pages et dont l'agroforesterie est l'une des composantes ! Vous avez toutes les cartes en main pour encourager et rassurer les agriculteurs de votre territoire dans leurs démarches. Et pour vous accompagner dans cette tâche, sachez que les partenaires du projet Trans Agro Forest sont à votre entière disposition pour participer et/ou animer des séances d'informations sur votre territoire. Ensemble, apportons un message fort au monde agricole !

Contact (RND) - Pierre Warzée  
Tél. +32 (0)84 32 08 45 - p.warzee@rnd.be



Une haie mature, prête pour une récolte ?